

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2011

L'an deux mille onze et le 17 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 08 juin 2011, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Chantal FRENZ, René GARRIGUE, Marie-José ESTEVA, Thierry BOURGADE

Absents excusés :

Monsieur Jean PUNZANO donne procuration à Jacques BOMPIEYRE
Madame Marie-Andrée TOUSSAINT

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Désignation des Grands Electeurs :

Ont été désignés pour représenter la municipalité aux élections sénatoriales 2011 :

Titulaires :

M. Paul SIOURAC,
Mme Hélène JOSENDE,
Mme Gabrielle FORNONI.

Suppléants :

M. René GARRIGUE,
Mme Chantal FRENZ,
Mme Marie-José ESTEVA.

2 – Approbation de la Modification simplifiée n°1 du PLU :

Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 22/10/2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté municipal en date du 27/04/2011 mettant à la disposition du public la modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme,

La modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme tel qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme,
Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre a fait l'objet d'une mise à disposition du public, en mairie d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes.

L'information au public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse dans l'Indépendant du 02/05/2011, ainsi que par affichage en mairie et sur le site internet de la commune.

Nulle remarque n'a été consignée dans le registre tenu à disposition du public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

3 – Marchés Publics :

A/ 4 logements sociaux à Villeneuve les Escaldes Marché de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre concernant la création de 4 logements sociaux.

Les travaux ont été estimés à 305 000 € HT

L'insertion publicitaire a été faite sur le BOAMP annonce n° 11-114272 ainsi que sur le site internet de la commune le 16 mai 2011.

La date de remise des offres a été fixée au 01 juin 2011 16 heures.

Une offre a été reçue dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'architecte Z.KNYSZEWSKI 66000 Perpignan pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de création de 4 logements sociaux en lieu et place de l'ancienne mairie et école de Villeneuve les Escaldes pour un taux de rémunération de 9.50 %.

B/ Extension de la mairie et création d'une réserve

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat du Marché à procédure adaptée concernant les travaux d'extension de la mairie et création d'une réserve.

Vu les procès-verbaux de la commission des travaux des 21/04/2011 & 09/06/2011,
Vu l'insertion dans l'indépendant du 12/03/2011 et le BOAMP N°11-11829 du 10/03/2011,
Vu la date de réception des offres au 11/04/2011,

Le Conseil Municipal attribue aux entreprises suivantes les lots concernant les travaux d'extension de la mairie et création d'une réserve :

N° lot	intitulé	entreprises	adresse	Extension Tranche Ferme HT	Réserve Tranche Conditionnelle HT
1	démolition gros œuvre	SARL ESTER	66760 Bourg-Madame	24 929,38 €	19 746,72 €
2	charpente couverture zinguerie	SARL ESTER	66760 Bourg-Madame	5 300,00 €	13 800,00 €
3	plâtrerie cloisons plafonds	SARL CMC	66120 Font-Romeu	5 631,00 €	684,00 €
4	menuiserie bois	ENT BAILLES	66800 Err	3 039,00 €	
5	menuiserie alu	ENT COMERO	66500 Prades	10 051,00 €	16 500,00 €
6	serrurerie	ENT COMERO	66500 Prades	12 410,00 €	20 900,00 €
7	carrelages revêtement mur	SARL ESTER	66760 Bourg-Madame	3 743,00 €	
8	plomberie sanitaire	ENT FOURRIER	66760 Angoustrine	3 035,00 €	
9	peinture revêtement muraux	ENT PAINO	66760 Angoustrine	7 239,23 €	736,70 €
10	électricité, chauffage,	ENT TEIXIDO/CROS	66760 Angoustrine	4 547,59 €	
11	ascenseur			INFRUCTUEUX	

4 – Droit de Prémption Urbain :

Vente maison Pau et terrains attenants

Vendeurs : CAZALS Henri, CARRERE Albert, PUIG Michel propriétaires d'un tiers indivis des biens cadastrés C 213 et C 214.

Monsieur Eric GUERRERO propriétaire du bien cadastré C 212.

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

5 – Débat d'orientation sur l'Intercommunalité :

Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux de la proposition de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma Départemental de la Coopération Intercommunale établi par le Préfet des Pyrénées Orientales le 30 avril 2011 et sa note de présentation,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le préfet des Pyrénées Orientales a établi un projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopérations intercommunales,

Considérant que ce schéma a été adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats intercommunaux et aux syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale,

Considérant que le schéma a été notifié pour avis à la commune d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes le 03 mai 2011 et que le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de cette notification ; à défaut de délibération de ce délai, celle-ci serait réputée favorable.

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale s'inscrit pleinement dans la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 en rationalisant l'intercommunalité par la mise en place d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui recouvrent intégralement le territoire des Pyrénées Orientales.

Considérant que la fusion des deux communautés existantes à ce jour (Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et Communauté de Communes Capcir haut Conflent) répond à une identité géographique et économique par la création d'une communauté de communes de Cerdagne et Capcir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'une seule Communauté de Communes Cerdagne Capcir tel que présenté dans le projet du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale du 30 avril 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes à la dite « Communauté des Communes Cerdagne Capcir ».

6 – Question Diverses :

A/ Redevance Ordures Ménagères :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance des ordures ménagères 2011 comme suit :

Contribuable	REOM 2011	
	Habitant par foyer	Montant €
résidence principale	1	75 €
résidence principale	2 à 3	90 €
résidence principale	4 & +	95 €
résidence secondaire		95 €
location appartement		55 €

Commerces	REOM 2011
	Montant €
le paradou	576 €
Le relais du belloch	461 €
cal xandera	230 €
Sci roselande	230 €
épicerie Marasse	184 €
hôtel bones hores	230 €
fleurs de cerdagne	100 €
Kiné. Berrocoso	100 €

B/ Tarif 1^{er} trimestre scolaire Cantine Scolaire :

Les travaux d'extension de la cantine gérée par la MECS de Cerdagne « le Paradou » sera opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire 2011/2012, des travaux qui ont duré 6 mois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif de la cantine pour le 1^{er} trimestre scolaire 2011/2012 :

Forfait 1 ^{er} trimestre scolaire 2011/2012	53 jours de classe	169.60€
Repas à jour fixe trimestre	Par repas	3.20€

C/ Renouvellement ligne de crédit :

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole pour un plafond de 150 000 € est arrivée à échéance.

Elle rappelle qu'il est prudent de la renouveler. C'est en effet une sécurité pour le budget communal, principalement en cas de rupture momentanée de trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de cet organisme bancaire aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Index monétaire : E3M
- Taux sur base E3M 04/2011 : 2.81%
- Paiement des intérêts : trimestriellement

D/ Contrat entretien chaudière communales :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux du résultat de la consultation pour l'entretien des chaudières communales de la Commune et du camping Sol i Neu à savoir :

Entreprises	PLUSQUELEC	LAVAUUR	BATAILLE
Chaudières communales	532.00 TTC	891.02 TTC	Aucune offre
Chaudières camping	420.00 TTC	897.00 TTC	Aucune offre

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PLUSQUELLEC 66120 Font-Romeu pour l'entretien des chaudières communales.

E/ Cession de terrain :

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Monsieur Alain PETIT propriétaire de la parcelle cadastrée N° C1446 situé dans le lotissement Saint-Martin pour acquérir une bande de terrain de la parcelle N° C1458 propriétaire de la commune jouxtant sa parcelle.

Après réflexion le conseil municipal donne un accord de principe à la cession d'une bande de terrain de la parcelle C1458 à Monsieur Alain PETIT pour le prix d'1 € ; le conseil municipal précise que tous les frais y afférents seront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, mur de clôture sur la partie cédée).

F/ Maîtrise d'œuvre VRD – Protection des abords de l'école Louis Clerc 2^{ème} tranche :

Madame le Maire fait part au conseil municipal du résultat de la consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre VRD concernant les travaux de protection des abords de l'école Louis Clerc. 3 bureaux d'études ont été consultés : S.ABIG ; GAXIEU, BETEC

Le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'étude S.ABIG 66170 Millas à un taux de rémunération de 8.54%

G/ Convention présence Pyrénées Orientales entre ERDF et la commune d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes – désignation d'un correspondant tempête :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer avec ERDF la convention de partenariat « présence Pyrénées Orientales » visant à développer une dynamique d'accompagnement au travers des services de proximité, notamment dans le cadre de la gestion des incidents climatiques.

Madame Hélène JOSENDE est désignée correspondante tempête

H/ Association des Maires 66 – désignation membres CAO :

Madame le Maire rappelle à ses collègues de l'adhésion de notre commune au groupement de commande lancé par l'association des maires et adjoints des Pyrénées Orientales pour la fourniture de papier et d'enveloppe.

L'heure est à la désignation de 2 membres du conseil municipal pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de l'association des Maires & Adjoints des Pyrénées Orientales.

Titulaire ... : Madame Hélène JOSENDE par 12 voix

Suppléant : Monsieur Paul SIOURAC par 12 voix

Fin de la séance à 23 h 56